



Frais de déplacement suite à divorce

Par **Saintje**, le **18/01/2016** à **16:13**

Bonjour,

J'ai la garde de mon fils avec droits d'hébergement et de visite de sa maman 1 week-end sur 2 et la moitié des vacances scolaires.

Nous habitons actuellement la même ville et c'est moi qui assume les déplacements les vendredi et dimanche pour amener et récupérer mon fils chez sa maman.

Je n'ai pas demandé de pension alimentaire.

Je déménage à environ 1H30 de mon domicile actuel.

Les conditions actuelles seront maintenues pour l'équilibre de mon fils.

Qui doit assumer les déplacements aller/retour des vendredi et des dimanches lorsque mon fils ira chez sa maman ?

Qui doit en assumer les frais ?

Dans l'hypothèse où sa maman viendrait à changer son domicile actuel, est-ce que les conditions changeraient ?

Sur quels articles de loi puis-je m'appuyer ?

Cordialement